

# Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Sophie JOURDAN-DUFOUR, en date du 22 mars 2024, à Valence.

### Dénomination : NOELHA.

Forme : Société civile immobilière.  
Siège social : 7 Allée des Acacias, 26800 Beauvallon.

Objet : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 1000 euros  
Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : Libre entre associés, conjoints et descendants, agrément pour les autres.

Gérant : Madame Stéphanie DAIME, demeurant 7 Allée des Acacias, 26800 Beauvallon.

Gérant : Monsieur Frédéric CHASTAGNER, demeurant 7 Allée des Acacias, 26800 Beauvallon.  
La société sera immatriculée au RCS de Romans.

Pour avis.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 15/02/2024, il a été constitué une SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) à capital variable ayant les caractéristiques suivantes.

### Dénomination : SISA MSP SOINS ET SANTE A LIVRON

Objet social :  
- exercice en commun par ses associés, d'activités de coordination des soins, d'éducation thérapeutique et de coopération entre les professionnels de santé ;  
- exercice d'activités de soins par des professionnels de santé salariés de la société ;  
- activité de groupement d'employeurs au bénéfice de tout ou partie de ses associés ou directement de la société ;  
- mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.

Siège social : 420, rue Van Gogh - Quartier Garenne - 26250 Livron-sur-Drôme

Capital variable :  
Capital minimal : 60 euros ;  
Capital de fondation : 480 euros.  
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Gérance :  
- Olivier ROSSIGNOL, domicilié 55 chemin Belle Humeur - 26120 Upié.

- Nicole LLAMAS ép. SAUZE, domiciliée 3 impasse Frédéric Chopin - 26250 Livron-sur-Drôme

- Serge ROUDIL, domicilié 70 rue Henri Matisse - 26250 Livron-sur-Drôme

- Virginie BLANCHARD, domiciliée 420 rue Van Gogh - Quartier Garenne - 26250 Livron-sur-Drôme

Clause d'agrément : accord de l'unanimité des professionnels exerçant la même profession que le cédant pour les cessions aux tiers exerçant la même profession que le cédant ; accord de la majorité des 3/4 des voix lorsque la cession intervient au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant ; cession libre entre associés.

Immatriculation au RCS de Romans



## APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 26 24 0013 VR** : superficie totale : 8 ha 55 a 10 ca dont 85 a 50 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : GRANE (8 ha 55 a 10 ca) - "Les cotes" : C-153(13)(J)- 153(13)(K) - "Lias" : C- 109- 110- 111- 112- 113- 115(14)- 116- 130- 131- 192(99). Zonage : GRANE : A-N - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 19/04/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer [www.safer-aura.fr](http://www.safer-aura.fr), soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr)

## LOUBIN

SARL au capital de 2000 €  
Siège social : 7 B CHE DES COTTES  
26400 Allex  
951 474 659 RCS de Romans-sur-Isère

L'AGE du 29/02/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme BOCKLER Ingrid, demeurant 7 B CHE DES COTTES 26400 Allex, et fixé le siège de liquidation au siège social.  
Mention au RCS de Romans-sur-Isère.

## DES MOULINETS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 85 000 euros  
Siège social : Chemin des Tortelles  
26460 BOURDEAUX  
799 255 336 RCS ROMANS SUR ISERE

### AVIS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 01.01.2024, les associés ont pris acte de la nomination de Monsieur Anthony JOUVE domicilié 280 chemin du Gap des Tortelles 26460 BOURDEAUX comme nouveau gérant à compter du même jour. Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis  
La Gérance



SARL MONTBARBON DUNAND  
PARICAUD DENOITS  
notaires à VALENCE (26000)  
"SINIA - La Croix d'Or"  
82A Boulevard Pierre Tézier

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Svt acte reçu par Me Sébastien DENOITS, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Johan MONTBARBON, Geoffroy DUNAND, Nadège PARICAUD, Sébastien DENOITS, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à VALENCE (26000), "SINIA - La Croix d'Or", 82A Boulevard Pierre Tézier, CRPCEN 26001, le 26 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale en cas de décès, entre :

M. Alain Roger AUFFAY, Retraité, né à BELFORT (90000) le 11/04/1946, et Mme Marie-Sylvie Etienne BORDON, Retraité, née à POITIERS (86000) le 5/01/1948, dt à BOURG-DE-PEAGE (26300) 9 allée Jean-Pierre Chabrol,

Mariés à la mairie de AUDINCOURT (25400) le 12 juillet 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## Journal L'Agriculture Drômoise

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES  
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise  
au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans  
- RCS Romans B 307.711.507

### SIÈGE SOCIAL

145 avenue Georges Brassens - CS 30418  
26504 Bourg-lès-Valence cedex  
Tél. 04.27.24.01.70

[contact@agriculture-dromoise.fr](mailto:contact@agriculture-dromoise.fr)

[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)

N° commission paritaire : 0924 T 85792

ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)

ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAP. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture

- CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

### ADMINISTRATION - RÉDACTION

Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez  
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

### PUBLICITÉ LOCALE

AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE

Jérémy Chosson  
23, rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 7  
Tél : 04.72.72.49.07 - 07.71.91.72.09

[jchosson@arbpub.fr](mailto:jchosson@arbpub.fr)

### PUBLICITÉ NATIONALE

REUSSIR

4-14 rue Ferrus CS 41442  
75683 PARIS Cedex 14  
Tél. 01 49 84 03 30 - [pub@reussir.fr](mailto:pub@reussir.fr)

### ABONNEMENT

Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 125 €  
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 230 €  
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique)  
+ 1 revue technique : 178 €  
Prix au numéro : 3,20 €

### IMPRESSION

Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy  
59440 Avesnes-sur-Helpe

Origine du papier : France/Norvège  
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %  
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCD (issues de forêts certifiées gérées durablement)

Eutrophisation : Pot 0,022

1 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

# Chronique juridique

**DROIT RURAL / La résiliation amiable d'un bail rural est une des libertés laissées à l'accord des parties. Celles-ci doivent en décider en toute connaissance de cause.**

## La résiliation amiable du bail

**Question :** Je suis devenu propriétaire fin janvier d'une prairie que le fermier n'a pas acheté avec son droit de préemption. Aujourd'hui, le fermier souhaite mettre fin immédiatement au contrat. Est-il dans ses droits ?

**Réponse :** Un bail rural est un contrat. En ce sens il doit répondre aux règles générales de formation et d'extinction des conventions, tout en respectant aussi les obligations spécifiques du statut du fermage. C'est ainsi qu'il est admis que les parties, bailleur et preneur, peuvent d'un commun accord mettre fin au bail en cours avant l'expiration de la durée prévue au contrat. Pour que cette résiliation soit licite, elle doit être exprimée postérieurement à la création du bail. En effet, c'est une règle générale : on ne peut renoncer qu'à des droits acquis. Ce n'est donc qu'après la signature du bail, ou son commencement d'exécution qu'une résiliation peut être régulièrement acceptée. Cette renonciation ne se présume pas, elle doit être claire, non équivoque, donc de préférence écrite et signée des deux parties.

Sur les conditions, aucun délai n'est exigé, aucune forme n'est requise. L'étendue de l'accord est décidée par les parties : la résiliation peut porter seulement sur une portion du bail ou sur la totalité des biens loués, elle peut préciser les modalités particulières de la résiliation, les échéances de restitution et naturellement apurer les comptes entre les parties. À ce titre, il ne faut pas oublier d'inclure les indemnités éventuelles dues au preneur sortant pour amélioration du fond, qui sont dues quelle que soit la cause qui met fin au bail.

Lorsque les deux époux participent ensemble et de façon habituelle à l'exploitation du fonds loué, la résiliation du bail ne peut être acceptée par le titulaire du bail qu'avec l'accord express du conjoint (art. L 411-68 al. 1 du code rural). Si ce dernier était tenu à l'écart de la résiliation, il pourrait en demander la nullité dans l'année qui suit le jour où il en a eu connaissance. Attention, ce droit du conjoint ne lui confère pas la qualité de co-preneur.

### Les baux à long terme

En ce qui concerne les baux à long terme, la résiliation amiable est également possible dans les mêmes termes et les mêmes conditions. En effet, si les baux à long terme, actes dont la durée dépasse douze ans, sont soumis à la formalité de la publicité foncière, en revanche, les actes portant résiliation ou congés de baux de plus de douze ans ne sont pas soumis à cette formalité. En conséquence, la résiliation amiable d'un bail à long terme peut être faite par un simple acte sous seing privé, un acte notarié n'est pas nécessaire.

Que chacun en profite selon ses besoins, la résiliation amiable d'un bail rural est une des libertés laissées à l'accord des parties. Celles-ci doivent en décider en toute connaissance de cause, sachant que la résiliation unilatérale (sans l'accord de l'autre partie) n'est possible que dans les cas limitativement énumérés par le statut du fermage. ■

Le Service Juridique Rural  
de la FDSEA 26  
Nathalie KOTOMSKI

## Notez-le

## Formations

### « Homéopathie à la ferme »

La chambre d'agriculture organise une formation « homéopathie pour ses animaux », les 9, 19 et 23 avril à Cléon-d'Andran. Cette formation a pour objectif de s'approprier les outils pour chercher la remède homéopathique le plus pertinent mais aussi approfondir ses connaissances des médicaments et confronter ses pratiques avec un vétérinaire homéopathe.

Plus d'informations et inscription auprès de Aline Alvarez, assistante du pôle élevage (04 75 82 40 29 - [aline.alvarez@drome.chambagri.fr](mailto:aline.alvarez@drome.chambagri.fr)).

## TRAVAUX AU TUNNEL DES PILLES (RD 94) /

## Chantier jusqu'au 26 avril

Le Département de la Drôme va réaliser des travaux de remplacement de l'éclairage du tunnel des Pilles, situé sur la RD 94 entre Aubres et Curnier. L'éclairage actuel vétuste et énergivore va être entièrement remplacé par un nouvel équipement économe à base de LED, pilotable en temps réel en fonction de l'ensoleillement. Grâce à ce nouvel éclairage, la consommation

moyenne du tunnel passera de 6,8 à 2,2 kW maximum, soit une économie de plus de 10 000 €/an. Le chantier se déroulera jusqu'au vendredi 26 avril, sous alternat de 8 h à 17 h en semaine, avec une réduction de la vitesse à 30 km/h. Ces travaux d'un montant de 195 425 € sont intégralement financés par le Département de la Drôme. ■

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service :

✉ [legales@agriculture-dromoise.fr](mailto:legales@agriculture-dromoise.fr)

## Edition PRINT

Parution le jeudi bouclage mardi 17 h

## Edition SPEL

[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)

Parution immédiate